



6 rue de Pontécoulant
Condé sur Noireau 14110 Condé en Normandie
capconde@wanadoo.fr
site <http://capconde.com/>

Règlement du Trail des Collines Normandes du 4 mars 2023

Article 1 : Organisation

Le Trail des Collines Normandes est organisée par CAP CONDE - association loi 1901 - localisée à Condé en Normandie (14). Vous pouvez contacter l'organisateur, Monsieur Lionel Auzou :

- X Par mail à l'adresse capconde@orange.fr
- X Par courrier : 6, rue de Pontécoulant Condé sur Noireau 14110 Condé en Normandie
- X Par téléphone (06.83.26.65.07)

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Trail des Collines Normandes aura lieu le **samedi 4 mars 2023** au départ du stade Robert Gossart situé 52, rue de Vire à Condé en Normandie.

Il est composé de trois courses :

- **La FOULEE VERTE en DRUANCE** : une course nature de 12 km qui emprunte route, forêt et chemin. C'est un circuit accessible à tous avec 600m de D+ .
Départ à 10h45
- **LE TRAIL DES EPERVIERS** : un trail de 22 ,5 km qui emprunte route, forêt et chemin. Le circuit de 600 m de D+ comporte quelques passages techniques .
Départ à 10h30
- **LE TRAIL DES FAUCONS** : un trail de 45 km qui emprunte route, forêt et chemin. Le circuit de 1200m de D+ satisfera les coureurs aguerris au trail.



6 rue de Pontécoulant
Condé sur Noireau 14110 Condé en Normandie

capconde@wanadoo.fr

site <http://capconde.com/>

Article 3 : Condition d'inscription

3.1: Catégories d'âge

- ⑩ LA Foulée verte en Druance est ouverte à partir de la catégorie "Cadets" (né en 2007 et avant).
 - Attention, une autorisation parentale sera à fournir si concerné
- ⑩ Le trail des éperviers est ouvert à partir de la catégorie "Junior" (né en 2005 et avant).
- ⑩ Le trail des faucons est ouvert à partir de la catégorie "Espoirs" (né en 2003 et avant).

3-2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit de la **licence sportive FFA**, (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font à l'avance via le site internet www.normandiecouseapied.com

Le retrait des dossards et le départ se feront au stade R. Gossart,

4-1 : Tarifs d'engagement

- LA FOULEE VERTE en Druance – 12 km : **12 euros**
- LE TRAIL DES EPERVIERS – 22,5 km : **17euros**
- LE TRAIL DES FAUCONS – 45 km : **25 euros**

4-2 Lot de participation au Trail des Collines Normandes.

Une bouteille de bière "LA LIE" sera offerte à chaque coureur participant à l'une des trois épreuves de courses.

4-3 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute



6 rue de Pontécoulant
Condé sur Noireau 14110 Condé en Normandie
capconde@wanadoo.fr

site <http://capconde.com/>

Article 8 : Classement et récompenses

Des vestiaires avec sanitaires et douches seront à disposition.

Conformément à la réglementation, un espace sera réservé au contrôle anti-dopage.

- ⑩ Des coupes et lots divers seront remis aux premiers de tous les classements hommes et femmes par catégories.
- ⑩ Des médailles "Finishers" seront remis aux arrivants des trails
- ⑩ Les résultats seront disponibles le soir sur le site "normandiecouseapied.com"

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Ravitaillement /Environnement

Voici l'article 10 revu et corrigé :

Course nature de 12 km

Un ravitaillement est proposé à mi-parcours - lieu dit Le Hamel km 6,5.

Semi-Maratrail 22,5 K et Maratrail 45 K

Ces deux épreuves sont organisées dans un esprit d'autosuffisance. Les concurrents devront être équipés de sac de trail avec flasques et bidons remplis au départ de chaque course. Dans le cadre de sa démarche de protection environnementale, l'organisation de Cap Condé ne fournit plus de gobelets. Chaque coureur devra être également porteur de son gobelet personnel.

Ravitaillements sur le 22,5 K : un à la chapelle au km 8 et un au château de Pontécoulant au km 13.

Ravitaillements sur le 45 K : un à la chapelle au km 8, un à la Cour Antéol au km 16 et au km 31 (*) et un au château de Pontécoulant au km 35.

(*) : Au 16ième kilomètre, les coureurs sont invités à se ravitailler chez notre partenaire la Cour Antéol avant de s'engager sur une boucle de 15 kilomètres. Au retour de la boucle, les coureurs pourront à



6 rue de Pontécoulant
Condé sur Noireau 14110 Condé en Normandie
capconde@wanadoo.fr

site <http://capconde.com/>

personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-4 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Vous pourriez aussi à ce niveau autoriser les remboursements sur présentation d'un certificat médical de médecin ou proposer des remboursements si souscription à une assurance annulation.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MACIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...).

Le parcours sera indiqué par de la rubalise, des fanions et fléché. Les coureurs devront respecter le code de la route et de conformer au règlement FFA en matière de course hors stade.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société "Smile Events27". Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.



6 rue de Pontécoulant
Condé sur Noireau 14110 Condé en Normandie

capconde@wanadoo.fr

site <http://capconde.com/>

nouveau se ravitailler s'ils le souhaitent (km 31). Les signaleurs présents au ravitaillement mettront un bracelet orange au poignet de chaque coureur. Ce bracelet fournira la preuve que la boucle de 15 km a bien été effectuée.

La non présentation du bracelet à l'arrivée au stade de Condé entraînera la disqualification de du mara-trail.

Ravitaillement pour toutes les épreuves à l'arrivée au stade R. Gossart à Condé sur Noireau.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement. Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

